



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **25 juin 2008**, à 15 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 780-1:

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LES MARGES ET LES DIMENSIONS DE TERRAIN APPLICABLES À UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE H1-10

PRÉSENCES

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère et Messieurs Claude Comeau et Michel Pratte, conseillers

Madame Nicole Drouin, greffière et Messieurs Michel Perrier, directeur général et Richard Dubois, directeur de l'aménagement du territoire

Le premier projet de Règlement numéro 780-1 a été approuvé le 10 juin 2008 par la résolution numéro 2008-06-217. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 12 juin 2008 et publié le 14 juin 2008.

Le 25 juin 2008, à 15 h, une assemblée publique présidée par monsieur le maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 15 h 14, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et monsieur le maire clôt l'assemblée.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le 25 juin 2008**, à 15 h 15, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère et Messieurs Claude Comeau, André D'Aragon et Michel Pratte, conseillers

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer et Jim Miron sont absents

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE SPÉCIALE

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. a) Adoption du second projet de règlement numéro 780-1 – modification de zonage – zone H1-10
3. b) Avis de motion – modification de zonage – zone H1-10
4. Schéma de couverture de risques – adoption des objectifs de protection et du plan de mise en œuvre
5. Amendement à la résolution numéro 2008-04-130 – demande d'aide financière / fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
6. Période de questions
7. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2008-06-238

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 15 h 15, d'ouvrir la séance spéciale du 25 juin 2008.



Ville de **PINCOURT**

- 2008-06-239 **SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 25 JUIN 2008**
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 25 juin 2008.
- 2008-06-240 **SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LES MARGES ET LES DIMENSIONS DE TERRAIN APPLICABLES À UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE H1-10**
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le second projet de règlement numéro 780-1 - Règlement modifiant le règlement de zonage tel qu'amendé concernant les marges et les dimensions de terrain applicables à une habitation multifamiliale dans la zone H1-10.
- 2008-06-241 **AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE TEL QU'AMENDÉ – ZONE H1-10**
- Monsieur le conseiller André D'Arçon annonce qu'un règlement modifiant le règlement de zonage tel qu'amendé concernant les marges et les dimensions de terrain applicables à une habitation multifamiliale dans la zone H1-10 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2008-06-242 **SUJET: SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – ADOPTION DES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE**
- Attendu l'obligation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie selon un avis du Ministre de la Sécurité publique, daté du 1^{er} septembre 2001;
- Attendu le protocole d'entente intervenu entre le Conseil de la MRC et le Ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma conformément aux dispositions de la loi sur la sécurité incendie;
- Attendu que l'article 14 de la loi sur la sécurité incendie prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;



Ville de **PINCOURT**

Attendu que l'article 16 de la loi sur la sécurité incendie prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

Attendu que l'article 47 de la loi sur la sécurité incendie prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

Attendu que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma conformément à l'article 10 de la loi sur la sécurité incendie, il est

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner les objectifs de protection optimale contenus au chapitre 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

D'adopter le plan de mise en œuvre de la Ville de Pincourt contenu au chapitre 5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Que la Ville de Pincourt s'engage formellement à mettre en œuvre les actions proposées à son plan de mise en œuvre.

2008-06-243

**SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2008-04-130
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / FONDS POUR LE DÉVE-
LOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

**PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution numéro 2008-04-130 - Demande d'aide financière / Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, par l'ajout du paragraphe suivant :

« Que la Ville de Pincourt confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet. »

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.



Ville de **PINCOURT**

2008-06-244

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 15 h 20, de lever la séance spéciale du 25 juin 2008.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE